

2008

LE GUIDE MINI



ECO-ECLAIRAGE



www.eco-eclairage.fr

“L’initiative ECO-ECLAIRAGE est typiquement dans l’esprit des projets soutenus par l’ADEME. Elle va dans le sens des actions entreprises dans le cadre de la campagne “Faisons vite ça chauffe”. Elle s’inscrit en cohérence avec le programme européen de réduction de la consommation électrique d’éclairage Greenlight.”

Hervé LEFEBVRE
Docteur en économie
Département des Marchés et Services d'Efficacité Energétique
ADEME



**ENERGIES
RENOUVELABLES
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**



ECO-ECLAIRAGE

Sur les lieux de votre activité professionnelle, l'éclairage est une composante très importante du confort des personnes, de l'esthétique des locaux, de la mise en valeur du mobilier et de l'architecture quel que soit votre type d'établissement. C'est naturellement aussi vrai pour l'éclairage public que chacun rencontre au quotidien.

Dans un contexte de réchauffement climatique, limiter l'émission de gaz à effet de serre passe par des actions concrètes. **En économisant plus de 30% d'électricité sur l'éclairage, vous contribuez efficacement à la lutte contre le changement climatique** en réduisant le dégagement de CO2.

Ce premier guide ECO-ECLAIRAGE est à destination de tous ceux qui veulent mettre en œuvre concrètement dans leurs locaux les meilleures Pratiques actuelles.

Il est indispensable de connaître les bases de l'ECO-ECLAIRAGE et de les demander à votre installateur, agenceur ou architecte. Elles sont validées par des experts indépendants et reconnus par les professionnels de l'éclairage.

Alors n'attendez plus, chacun d'entre nous a le devoir d'agir.

Soyez certains que toute l'équipe d'ECO-ECLAIRAGE n'aura de cesse de vous accompagner afin que nous puissions ensemble concilier :

QUALITE de votre éclairage, **ECONOMIE** de votre consommation et préservation de l'**ENVIRONNEMENT**

A bientôt,



Régis Bergot
Directeur Général ECO-ECLAIRAGE



Henri Coulloume-Labarthe
Directeur Associé Expert ECO-ECLAIRAGE

“Réduire votre consommation d'éclairage et son entretien de 30% à 50% en améliorant la qualité de la lumière.”

ECO-ECLAIRAGE

ECO-ECLAIRAGE est une démarche indépendante et s'appuie entre autres sur les recommandations du bureau d'études Opus Light reconnues par l'ADEME et par l'Agence Internationale de l'Energie. ECO-ECLAIRAGE parraine en France les actions concrètes autour de la réduction de la consommation électrique d'éclairage et facilite votre adhésion au programme européen Greenlight en France.

Le programme ECO-ECLAIRAGE est une démarche globale qui vise à sensibiliser et à former les installateurs électriciens.



De cette manière ils peuvent acquérir les compétences pour vous conseiller et réaliser les travaux d'amélioration dans le respect de la démarche ECO-ECLAIRAGE.

A ce titre, les électriciens sont destinataires d'une édition spécifique du Guide ECO-ECLAIRAGE et d'une formation dédiée réalisée à leur intention. Si votre électricien habituel n'est pas informé de la démarche, nous vous invitons à lui communiquer notre site web : www.eco-eclairage.fr où il pourra réserver en ligne le Guide et trouver toutes informations utiles sur la démarche.

Trop souvent,
l'éclairage est perçu comme peu
agréable, terne, éblouissant,
et dégage trop de chaleur.

A ces inconvénients s'ajoutent
**une consommation d'électricité importante
et des remplacements de lampes trop fréquents.**

Améliorer l'éclairage tout en diminuant les coûts, c'est possible
immédiatement en appliquant les solutions décrites dans ce guide.

A la fin de la lecture de ce guide vous pourrez :

- 1. Identifier les possibilités d'amélioration de votre éclairage**
- 2. Connaître les solutions d'amélioration**
- 3. Demander ces solutions à votre électricien**



Bénéfice N°1 : Améliorer la qualité de l'éclairage de vos locaux

En éclairage, les solutions les plus économes en énergie sont aussi celles qui apportent une amélioration sensible de la qualité.

En effet, les progrès technologiques rapides de la dernière décennie se sont concentrés à la fois sur l'esthétique, le rendu de l'éclairage et les économies d'énergie.

Vous disposez ainsi aujourd'hui d'une opportunité pour améliorer le confort visuel, l'esthétique et l'image de vos locaux, pour le plus grand bénéfice de vos employés et de vos clients.

Bénéfice N°2 : Economiser au moins 30% d'électricité

Toutes les solutions d'éclairage ECO-ECLAIRAGE décrites dans les pages ci-après sont des solutions simples de substitution d'appareils d'éclairage.

A partir de votre installation actuelle d'éclairage vous avez la possibilité d'économiser au moins 30% sur votre consommation électrique en appliquant la solution ECO-ECLAIRAGE.

De plus, si vos locaux sont climatisés vous réalisez des économies additionnelles jusqu'à 50% l'été, grâce à la réduction obtenue de la chaleur.



Bénéfice N°3 Diminuer vos coûts d'éclairage

Les solutions ECO-ECLAIRAGE décrites dans ce guide vous permettent de réduire :

- **la fréquence** de changement des lampes grâce à des durées de vie 2 à 5 fois supérieures.
- **Le volume** de lampes à acheter.

De plus, le recyclage des lampes est facilité (application obligatoire de la DEEE).

Votre investissement est rentabilisé grâce aux économies réalisées

Bénéfice N°4 : Devenir adhérent au programme européen Greenlight

Le programme Greenlight récompense les organismes ayant réalisé plus de 30% d'économie d'énergie sur leur éclairage en améliorant et en rentabilisant leur installation. C'est le cas en appliquant les solutions ECO-ECLAIRAGE décrites dans ce guide qui vous permettent de concourir au



trophée Greenlight, accéder aux sites références sur votre secteur, bénéficier de la communication institutionnelle faite autour du programme. Un configurateur de calcul de retour sur investissement sera disponible sur le site www.eco-eclairage.fr rubrique Greenlight.

FAITES L' AUTO-DIAGNOSTIC DE VOTRE ECLAIRAGE



Cochez les cases correspondant à l'éclairage de votre environnement quotidien



- Lumière des tubes "néon" trop éblouissante
- Eclairage trop terne
- Couleur blanche agressive
- Clignotement des lampes à l'allumage
- Clignotement des lampes en fonctionnement
- Reflets sur les ordinateurs
- Lampe dégageant trop de chaleur
- Halogène fortement consommateur
- Lampes claquant fréquemment
- Bourdonnement de l'éclairage
- Eclairage d'extérieur blafard, peu efficace

SI VOUS OBSERVEZ UNE DE CES CARACTERISTIQUES :



les solutions ECO-ECLAIRAGE sont applicables à votre environnement

ECO-ECLAIRAGE



hébergement (hôtels, hôpitaux...), zones de circulation et annexes :
des spots qui consomment beaucoup et claquent fréquemment...

Les solutions **ECO-ECLAIRAGE** - 30%

- ➔ Ces locaux sont éclairés le plus souvent à partir de petits spots halogènes ou d'ampoules à incandescence.
- ➔ Les spots halogènes consomment beaucoup d'énergie et nécessitent un remplacement fréquent, souvent plusieurs fois par an.



Spot ampoule

Petit spot halogène



+ de 50% d'économie



Eteint automatiquement l'éclairage :
20% d'économie en plus

Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :

solution consommant **deux fois moins d'électricité**

et présentant des **durées de vie entre trois et dix fois plus importantes.**



Locaux fonctionnels (bureaux, écoles...) :
un éclairage souvent trop éblouissant, ou trop terne

Les solutions ECO-ECLAIRAGE - 30%

- ➔ La lumière émise par les tubes "néon" est perçue comme trop éblouissante.
- ➔ L'éclairage donne un rendu trop terne, la couleur blanche émise n'est pas qualitative.
- ➔ Des phénomènes de clignotement désagréables se produisent sur les lampes.
- ➔ Des reflets sont perceptibles sur les écrans d'ordinateurs.



Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :

meilleur confort visuel contribuant
à une meilleure productivité au poste de travail.
Au moins 30% d'économie sur l'éclairage
Durée de vie des lampes au moins + 50%.

Avant rénovation : Eclairage blafard,
reflets dans les écrans, tubes "néon" de
qualité médiocre.

Après rénovation : Tubes "néon" T5 haut
rendement, éclairage plus doux, coloré,
35% d'économie d'énergie.

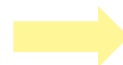
ECO-ECLAIRAGE

Boutiques, vitrines, éclairage architectural : éclairage dit "d'accentuation"

Les solutions **ECO-ECLAIRAGE - 30%**

Problèmes fréquents des spots halogènes reconnaissables à leur allumage instantané :

- ➔ Fort dégagement de chaleur.
- ➔ Claquages fréquents.
- ➔ Forte consommation d'énergie



La lampe dite à iodure métallique est actuellement la technologie la plus performante existant sur le marché.

Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :

Diminution de la chaleur

Economie d'électricité pouvant aller jusqu'à 80%

Durée de vie de 3 à 6 fois supérieure !



Grandes et moyennes surfaces commerciales : les lignes continues d'éclairage

Les solutions **ECO-ECLAIRAGE** - **30%**

Problèmes fréquents

- ➔ Clignotement à l'allumage et en fin de vie des tubes "néon".
- ➔ Eblouissement important
- ➔ Contrainte de maintenance : accès difficile en présence de la clientèle



Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :
Economie d'électricité > 35%
éblouissement limité
espacement de la maintenance

Avant rénovation : Réglettes d'éclairage, lumière perdue vers le plafond et sur les côtés et halo lumineux éblouissant.

Après rénovation : Appareils avec tubes "néon" T5 de diamètre réduit, lumière dirigée vers le sol, produits bien éclairés, éclairage moins agressif.

ECO-ECLAIRAGE

Eenseignes extérieures et devantures de magasin

Les solutions ECO-ECLAIRAGE - 30%

- ➔ Projecteurs halogène en forme de pelle très gourmands en électricité (300W ou 500W).
- ➔ Pannes très fréquentes.
- ➔ Contraintes d'accès pour remplacer les lampes à partir de l'espace public.



Remplacer un éclairage halogène par un éclairage iode sans perte de luminosité.

Gérer votre éclairage : associer un système de gestion automatique qui coupe l'éclairage le matin lorsque la lumière du jour est suffisante et l'éteint le soir à l'heure où vous l'avez décidé. Vous réalisez ainsi des économies supplémentaires en espaçant encore la maintenance

Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :

La substitution par des spots équipés de lampes iode métallique permet :

division par 4 de la consommation électrique
multiplication par 5 de la durée de vie des lampes
valorisation de votre magasin par l'éclairage

Eclairage Public : limiter la consommation et rendre l'éclairage plus chaleureux

Les solutions ECO-ECLAIRAGE - 30%

- Lumière trop diffuse.
- Chaussée insuffisamment éclairée



Bénéfice de la solution aux NORMES ECO-ECLAIRAGE :
 Economie > 60% soit 30 € à 40 € par an/point lumineux
 Lumière plus chaleureuse

Tableau d'équivalence
 des puissances mercure/sodium

Vapeur mercure	Sodium HP
700 W	250 W
400 W	150 W
250 W	100 W
125 W	50/70 W

ECO-ECLAIRAGE

LA CHARTE ECO-ECLAIRAGE



Les 7 engagements*

- 1° AMELIORER la qualité d'éclairage
- 2° FAIRE BAISSER la consommation électrique d'éclairage
- 3° DIMINUER la fréquence des changements de lampes
- 4° ECONOMISER par une gestion adaptée de l'éclairage
- 5° RENTABILISER rapidement vos nouvelles installations
- 6° CONTRIBUER au recyclage des matériels usagés
- 7° AGIR pour réduire le dégagement des gaz à effet de serre

*Ces engagements sont ceux des installateurs qui suivent la norme ECO-ECLAIRAGE

ECO-ECLAIRAGE s'inscrit dans le cadre du programme national " Faisons vite ça chauffe " soutenu par l'ADEME. L'objectif d'ECO-ECLAIRAGE est de réduire de 420 GWh la consommation d'électricité en éclairage des bâtiments tertiaires sous 4 ans. Elle s'inscrit en complémentarité avec les différents dispositifs d'économie d'énergie adoptés au cours des dernières années : Réglementation Thermique pour les bâtiments neufs, Certificats d'Economie d'énergie, Diagnostic de Performance Energétique.

Demandez à votre installateur d'être **INSTALLATEUR EXPERT ECO- ECLAIRAGE**.
Sa certification ECO-ECLAIRAGE est établie au travers des modules de formation agréés.
Les informations complémentaires pour les professionnels sont sur www.eco-eclairage.fr

Tél : 04 37 48 08 54 - info@eco-eclairage.fr - www.eco-eclairage.fr
Le Britannia - 20, bd Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03





ECO-ECLAIRAGE est une marque déposée par OPUS LIGHT
Le Britannia - 20, bd Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03